

# Cœur Économique Roissy Terres de France

La convention-cadre a été signée le 14 février 2012 en présence du Ministre de la Ville par le Préfet de Région, le Président du CG du Val d'Oise, le Président de la CA Terres de France, le Président de la CC Roissy Porte de France et le Maire de Goussainville.

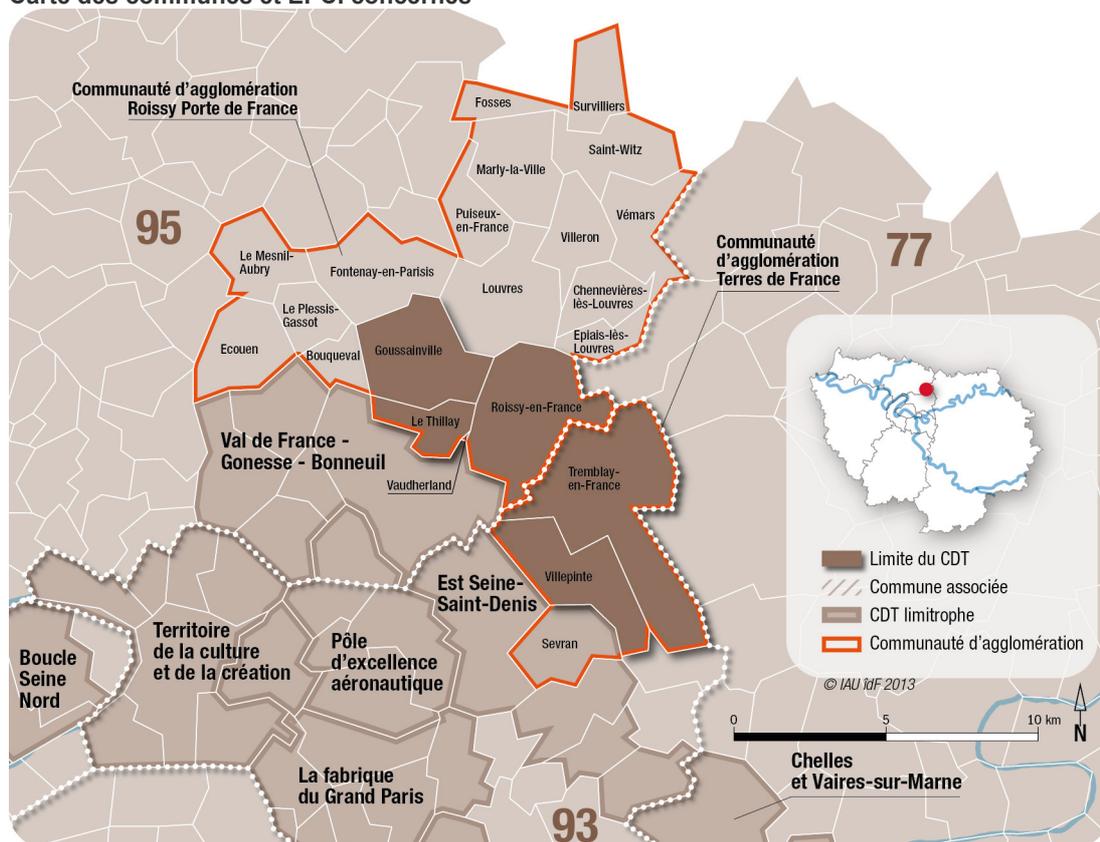
Le comité de pilotage du 30 avril 2013 a validé le projet de CDT. L'enquête publique a eu lieu du 16 septembre au 19 octobre 2013. Le CDT devrait être validé début 2014

• 6 communes • 2 CA • 108 600 habitants\* • 38 400 logements\* • 128 600 emplois\* • 51 700 actifs\*

\*RP 2008

## Position dans l'ensemble régional et gouvernance du CDT

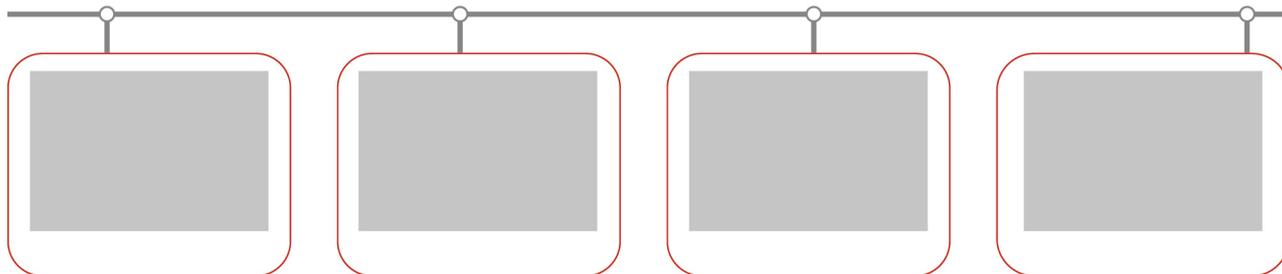
Carte des communes et EPCI concernés



Le CDT, qui couvre les principales communes d'emprise de l'aéroport Paris-CDG et de sa périphérie Ouest-Sud/Ouest, de part et d'autre de l'A1, représente le cœur économique du Grand Roissy et est particulièrement riche en enjeux et en projets. C'est un des quatre CDT du « Grand-Roissy », territoire qui, en tant que principale porte d'entrée à l'international de la métropole francilienne, est considéré comme stratégique par l'État.

Le CDT est porté par la CC Roissy Porte de France, à laquelle appartiennent trois des communes concernées, par la CA Terres de France (deux communes concernées) et par Goussainville. Il est situé dans le territoire de compétence de l'EPA Plaine-de-France. Le projet doit être conduit en lien avec les grands opérateurs de l'aéroport (ADP, Air France, Fedex...)

Le territoire du CDT, qui doit bénéficier de connexions renforcées avec la région métropolitaine et de meilleures liaisons est-ouest, se positionne sur une vocation dominante de « cluster des échanges internationaux », de « hub » mondial, par sa dimension aéroportuaire et intermodale, par ses fonctions logistiques mais aussi par celles liées à l'événementiel, au tourisme d'affaires et aux rencontres professionnelles.

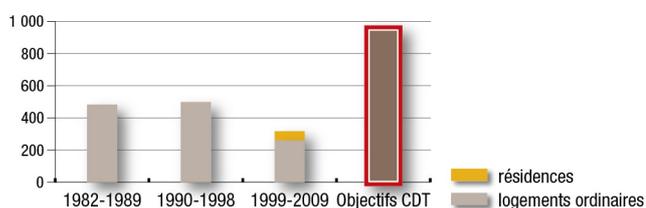


## L'inventaire des projets

### Les objectifs de construction de logements :

950/an<sup>1</sup> (pm : sur 8 300/an<sup>2</sup> en Plaine de France)

### Évolution annuelle moyenne de la construction de logements depuis 1982 et objectifs CDT



Source : Sitadel ; de 1982 à 2009 : logements ordinaires commencés ; de 1999 à 2009 : logements en résidence commencés.

La construction de logements est fortement contrainte par le PEB et la densité des infrastructures terrestres. Le CDT s'inscrit dans l'objectif de 950 logts / an de la Loi Grand Paris. La construction annuelle envisagée à l'horizon 2018 est de 490 logts / an dans les communes du CDT (soit environ 3 400 logements) plus 220 logts / an dans l'éco-quartier de Louvres-Puiseux (3 300 logements hors territoire CDT mais intégrés dans son offre résidentielle) soit 710 logts/an.

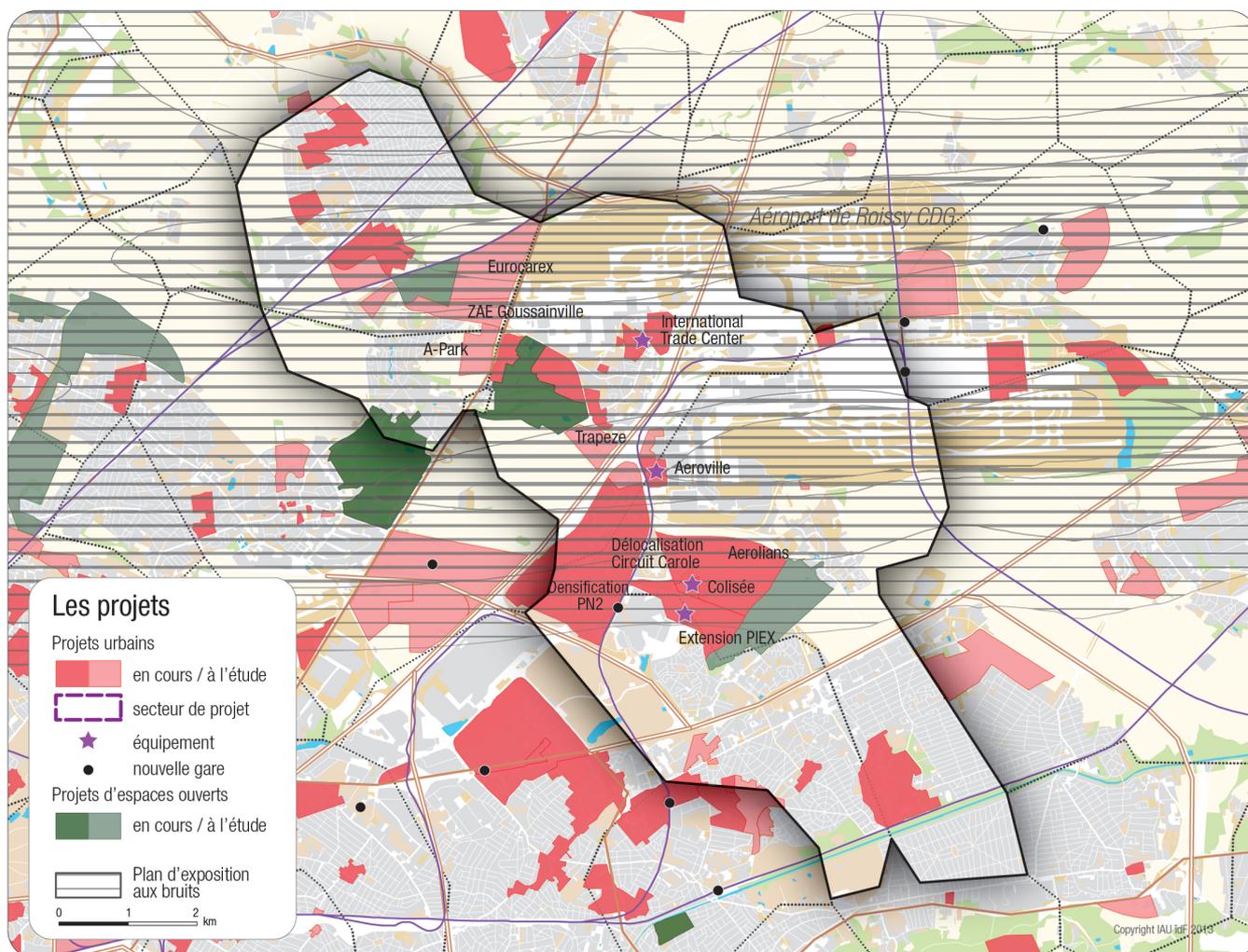
### Autres objectifs chiffrés :

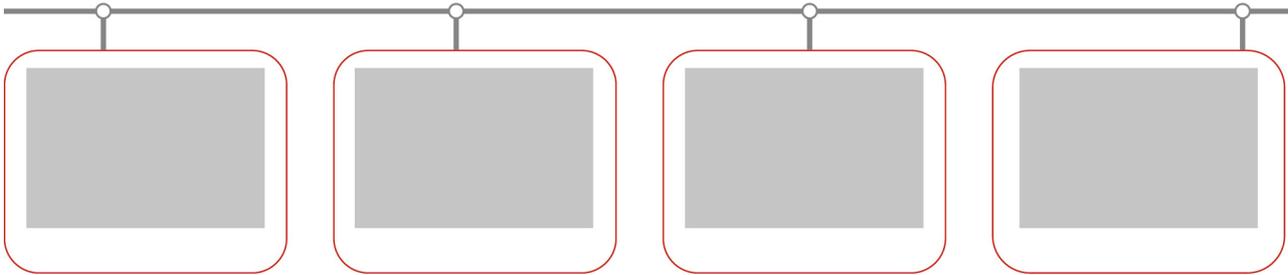
- création de 40 000 emplois d'ici 2020 ; 65 000 d'ici 2030
- création de x m<sup>2</sup> Shon de bureaux : NR
- création de x m<sup>2</sup> Shon ou Ha activités : NR
- population : NR

1 - Objectif repris dans l'accord-cadre et dans le projet de CDT.

2.-Chiffre de la territorialisation des objectifs logements fixé lors du comité régional de l'habitat de juin 2011

### Carte des projets d'aménagement





**Les principaux projets d'aménagement, d'infrastructure, de développement économique et culturel cités dans le CDT**

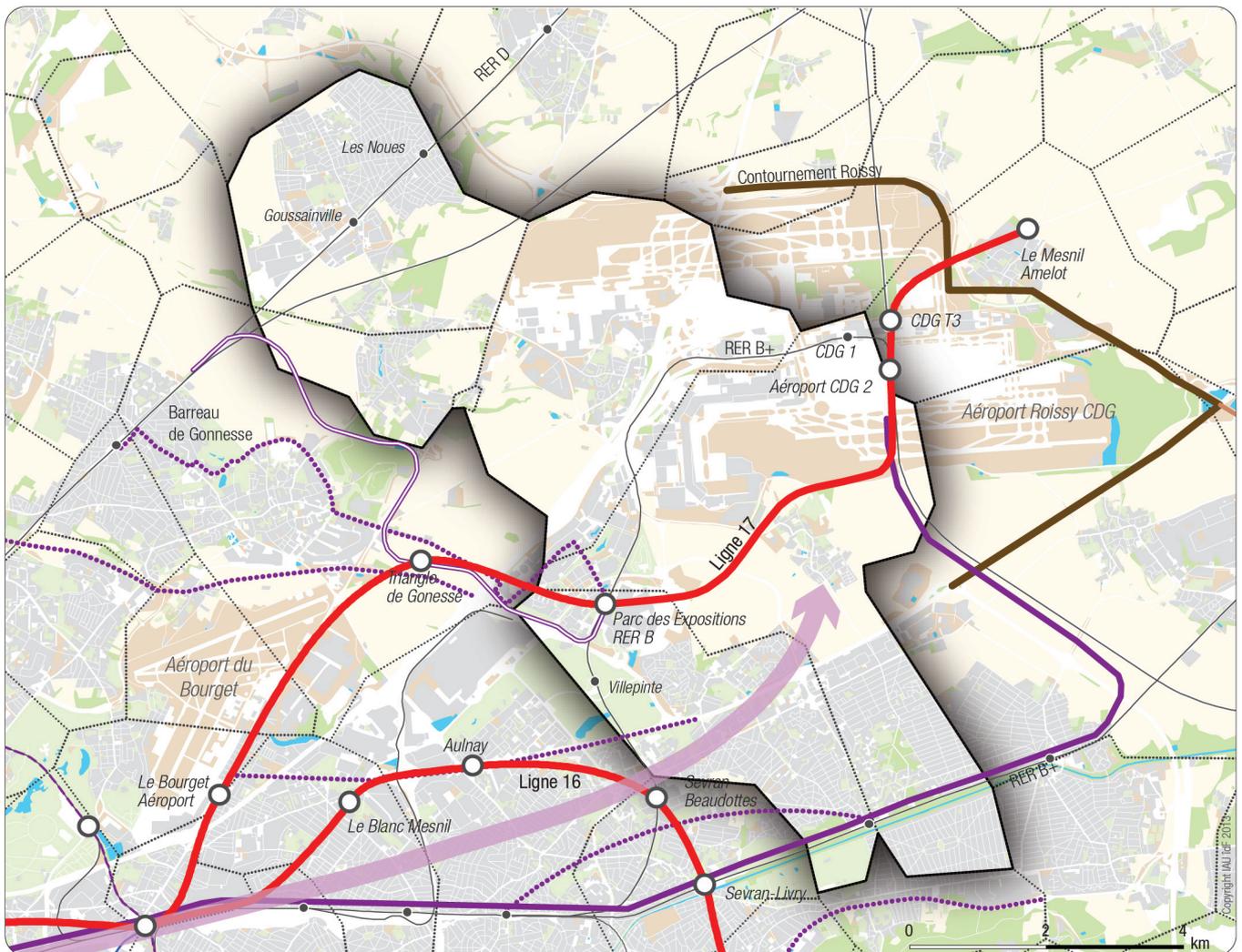
**Infrastructures :**

- Desserte par le réseau Grand Paris Express – trois gares.
- Proposition d'une gare supplémentaire sur le RER B (Aerofret).
- TCSP « Comet » et liaisons Est-Ouest en BHNS.
- Divers projets routiers (dont franchissements de l'A1). L'amélioration de l'accessibilité du territoire est aussi conditionnée par le bouclage NE de la Francilienne.

**Développement économique et culturel :**

- Zone Carex (100 ha)
- Revalorisation ZAE Goussainville (160 ha) et quartier gare
- A Park (28 ha)
- International Trade Center (7 hôtels et centre de congrès)
- Trapèze (30 ha)
- Développement Roissy-Pôle sur CDG
- Centre commercial Aéroville (10 ha sur CDG)
- Densification zone cargo CDG (300 ha)
- Densification Paris-Nord 2 (potentiel 1 M m<sup>2</sup>)

**Carte des projets d'infrastructures TC et routières intéressant le périmètre du CDT**



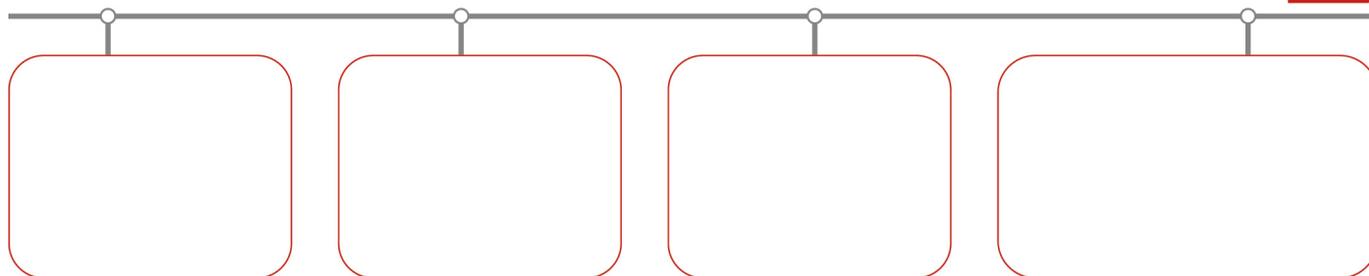
**Projets sur le réseau de transport collectif (selon le SDRIF)**

- voie ferrée et métro
- RER
- tram-train
- tramway
- TCSP / BHNS
- Tracé de référence du Grand Paris Express
- gare en projet

principe liaison Grande vitesse (LGV) sur le réseau ferroviaire national

**Projets routiers (selon le SDRIF)**

nouveau tracé



- Extension du parc hôtelier à Roissy-en-France et Tremblay-en-France
- Projet de carrefour international de l'innovation
- Parc international d'activités Aerolians Paris (200 ha dont 50 ha pour extension PIEX) et projet Colisée (événementiel sportif et culturel – 15 à 20 000 places)
- Extension PIEX Paris-nord Villepinte à 390 000 m<sup>2</sup> et création Cité des Expositions
- Déplacement du Circuit Carole
- Pépinière artistique, centre d'Art, pôle de conservation du patrimoine historique et vivant
- Volet formation et observation des métiers et filières

### Quelques grands enjeux :

*Une des grandes difficultés, dont sont conscients les signataires de la convention cadre, est le risque de saturation du réseau routier (dont l'A 1) qu'entraînerait l'importance des projets envisagés. Aujourd'hui, le calendrier de réalisation de nouvelles infrastructures TC, et leur financement, étant incertain, seuls les projets situés à l'est de l'A 1 peuvent bénéficier d'une desserte ferrée lourde correcte (RER B).*

## L'avancement du CDT :

### Actions à poursuivre

Le CDT liste les études et démarches d'approfondissement nécessaires et détaille 50 fiches-actions portant sur 36 secteurs de projets opérationnels et 16 actions et projets transversaux (logement, transports, environnement, volet numérique et emploi/formation).

### Les éléments de calendrier

- Définition du projet de territoire de juin à décembre 2011, avec table-rondes le 7 juillet 2011 et le 10 novembre 2011 (appui technique : Algoé et Bres-Mariolle/Cap Terre/ETC)
- Convention-Cadre signée le 14 février 2012
- Validation du projet de CDT le 30 avril 2013
- Enquête publique du 16 septembre au 19 octobre 2013
- Finalisation et signature du CDT prévus pour le premier semestre 2014.

### Documents et sites internet de référence :

Convention cadre CDT « Cœur Economique Roissy Terres de France » - 14 février 2012

Evaluation Environnementale – mars 2013

CDT « Cœur économique Roissy Terres de France » - Projet soumis à validation – Comité de pilotage du 30 avril 2013

Dossier enquête publique sur site [www.caterresdefrance.fr](http://www.caterresdefrance.fr)

IAU : <http://www.iau-idf.fr>

Préfecture de région :

<http://www.ile-de-france.gouv.fr/Carrousel/Grand-Paris>

EPA Plaine de France : [www.plainedefrance.fr](http://www.plainedefrance.fr)

CC RPDF: [www.cc-roissyportedefrance.fr](http://www.cc-roissyportedefrance.fr)

ADP : [www.aeroportsdeparis.fr](http://www.aeroportsdeparis.fr) [www.entrevoisins.org](http://www.entrevoisins.org)

Hubstart Paris : [www.hubstart-paris.com](http://www.hubstart-paris.com)

*L'IAU îdF remercie les services de la région Île-de-France (UAD - DPASM) pour la collecte, l'analyse et la synthèse d'informations sur les CDT.*

*Merci également aux services de la DRIEA IF, à l'EPPS, aux EPA sollicités, aux collectivités locales engagées dans la démarche, à Paris Métropole, pour les échanges avec nos équipes au sujet des projets de CDT.*